



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2025 - 144 du 1^{er} août 2025.

Objet : Règlementation temporaire du stationnement route d'Amboise en vue du passage de camions de l'entreprise SAS BEMA.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 à L 2122-24 et L 2212-1 à 2213-6,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 115-1 et R. 141-13,

Vu la demande présentée par la SAS BEMA le 30 juillet 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Les 06 et 07 août 2025, le stationnement sera interdit sur les places de parking situées face au magasin « La Caverne d'Annie Baba » côté droit de la M952 en direction d'Amboise et ce afin de permettre le passage de camions en direction de l'île de Moncontour.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur site. Le permissionnaire devra prendre toutes dispositions utiles pour que le matériel utilisé ne constitue pas un danger sur place, tant pour les véhicules que pour les piétons.

Article 3 : Le permissionnaire devra être en possession d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la SAS BEMA et à la Gendarmerie de VOUVRAY.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de la publication pour les tiers. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- sa notification et son affichage le : 1^{er} août 2025

Fait à Vouvray, le 1^{er} août 2025.



Le Maire,

Brigitte PINEAU